

Avis n° 2024/07
relatif à l'admission par l'État
de diplômés d'établissements étrangers de
l'École polytechnique de Thiès (Sénégal)

École

| | |
|--------------------|--|
| Nom : | École polytechnique de Thiès |
| Sigle : | EPT |
| Type : | Établissement d'enseignement supérieur public au Sénégal |
| Académie : | École étrangère |
| Sites de l'école : | Thiès (Sénégal) |

Suivi des accréditations précédentes

N/A

Objet de la demande d'admission par l'État

Catégorie NAD (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Thiès, spécialité Génie civil, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Thiès

Catégorie NAD (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Thiès, spécialité Génie électromécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Thiès

Catégorie NAD (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Thiès, spécialité Génie informatique et télécommunications, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Thiès

Catégorie NAD (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Thiès, spécialité Génie aéronautique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Thiès

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique de Thiès (Sénégal) ;
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (membre de la CTI, rapporteur principal), Francis JOUANJEAN (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Isabelle HENNEBIQUE (experte auprès de la CTI), Jacques SCHWARTZENTRUBER (expert auprès de la CTI), Naceur AMMAR (expert international auprès de la CTI), Abel BOURRIGAUD (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 juillet 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur,

| Première admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers suivants | Voie de formation | À compter de l'année civile | Jusqu'à la fin de l'année civile | Durée |
|--|---|-----------------------------|----------------------------------|------------|
| Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Thiès, spécialité Génie civil , sur le site de Thiès | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2024 | 2027 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Thiès, spécialité Génie électromécanique , sur le site de Thiès | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2024 | 2027 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Thiès, spécialité Génie informatique et télécommunications , sur le site de Thiès | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2024 | 2027 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Thiès, spécialité Génie aéronautique , sur le site de Thiès | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2024 | 2027 | restreinte |

Cet avis est **mis en suspens sous réserve** de la transmission d'un règlement des études formalisant les conditions de validation du diplôme, au plus tard le **1^{er} octobre 2024**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format de fichier numérique à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Actualiser les équipements des laboratoires ;
- Impliquer davantage les partenaires socio-professionnels dans le soutien à l'école ;
- Renforcer les formations à et par la recherche ;
- Définir une politique et un pilotage des formations de sciences humaines et sociales et développer celles-ci au sein de l'ensemble des spécialités ;
- Intégrer ou développer davantage les enjeux environnementaux dans les spécialités ;
- Réaliser des enquêtes d'insertion professionnelle genrées.

Pour la spécialité Génie civil

- Améliorer l'attractivité de la spécialité ;
- Alléger la charge de travail des étudiants ;
- Equilibrer théorie et pratique dans la pédagogie ;
- Renforcer le niveau d'anglais des élèves.

Pour la spécialité Génie électromécanique

- Alléger la charge de travail des étudiants ;
- Equilibrer théorie et pratique dans la pédagogie ;
- Renforcer le niveau d'anglais des élèves.

Pour la spécialité Génie informatique et télécommunications

- Organiser la formation en parcours électifs de manière à alléger le nombre d'heures de face à face pédagogique ;
- Former aux enjeux de l'éthique dans le domaine de l'IA et plus largement du numérique ;
- Renforcer l'intégration du numérique dans la pédagogie ;
- Fidéliser les entreprises partenaires, notamment en les impliquant dans le conseil pédagogique.

Pour la spécialité Génie aéronautique

- Organiser la formation en parcours électifs de manière à alléger le nombre d'heures de face à face pédagogique ;
- Organiser les éléments constitutifs en unités d'enseignement.

Avis délibéré en séance plénière à Lyon, le 10 juillet 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2024.

La présidente
Claire PEYRATOUT

